Licenciement pour vol

Par Luludu25
Bonjour j'ai 30ans et maman de 4enfants je travailler dans une boulangerie et depuis mercredi ma patronne m'a remis un document de mise a pied et un entretien préalable de licenciement pour faute grave sans explication mais je pense avoir un doute sur le sujet elle a découvert des montant de parions sport sur la borne FDJ mais pas sur la caisse Elle m'a demandé des explications et je lui ai dit que ce n'étais pas moi mais qu'il y avais un client qui avais voulu faire un parion sport mais sa carte n'est pas passer du coup je n'ai pas pu annuler le parie et mise a la poubelle le ticket mais les autres tickets ont étais fait par moi et je n'ai pas payer et j'ai empoché les gains Je ne sais pas ce qu'il mais arrivé pour faire ce genre de chose je ne suis pas une voleuse mais une acheteuse compulsif et quand je n'ai pas d'argent je suis pas bien. Ma question est qu'es-ce que je risque ? Je suis prête a lui rembourser la somme dûe j'ai tellement honte et je n'ose pas en parler a mon conjoint je sais que je vais le perdre merci pour votre réponse
Par kang74
Bonjour
Personne ici a des dons de voyance . Est ce que cela motive un licenciement pour faute grave/lourde = OUI Est cela motive une plainte pour vol et/ou abus de confiance =OUi Je vous conseille de vous faire soigner aussi, mais si même une affection psy est reconnue , cela n'excuse pas le délit et acheter compulsivement , cela n'a rien à voir avec le vol. Donc il va falloir éviter de se voiler la face à ce sujet . C'est quand même vous qui avez postulé dans un commerce Travailler dans une usine serait moins problématique .
Je vous conseille néanmoins de garder toute correspondance avec votre employeur Et de voir donc ce qu'il va se passer .
Je n'ai jamais travaillé auparavant et ce poste allais parfaitement avec mes obligations de maman donc je ne pouvais pas savoir que j'allais en arriver là J'ai mon entretien mercredi je verrai ce qu'elle me dit mais pensais vous que si je donne la volonté de remboursement on peut éviter la plainte ?
Vous verrez avec elle , qui a aussi des comptes à rendre et donc des devoirs à assumer .
Devoir la rembourser est un minimum syndical, de gré ou de force .
Et comme déjà dit allez voir un medecin qui vous dirigera vers un psychiatre s'il le juge utile car avoir de telles pulsions, qui vous même semblent vous surprendre (vous dites carrément avoir un jugement altéré là), n'est pas à négliger quand on a des devoirs à assumer en tant que mère de famille .
Par Isadore
Bonjour,

Mais même si elle dépose plainte, le fait que vous répariez spontanément le préjudice sera pris en compte.

Le remboursement n'effacera pas le délit, votre employeuse restera en droit de déposer plainte.

Contrairement à vous, nous ne connaissons adopter pour attirer son indulgence.	pas votre	e supérieure,	vous êtes p	lus à même d	de savoir quelle	e attitude